

Thibault THOMAS 34 9

De: g.guella [g.guella@gerloge.fr]
Envoyé: lundi 25 février 2019 10:14
À: 'Thibault THOMAS 34 9'
Cc: gilles.beguin
Objet: RE: SCI Michel THOMAS : Rebuffat - ESPR - mise en demeure

Bonjour M. THOMAS,

Nous avons pu fixer un rendez-vous avec le locataire et l'entreprise pour le jeudi **07/03/2019 à 08h30.**

Pouvez-vous me confirmer que cet horaire vous convient.

A l'issue de cette réunion, si nous n'arrivons pas à nous mettre d'accord, nous préparerons une mise en demeure à l'encontre de l'entreprise.

Bien Cordialement,

Gisèle GUELLA
Responsable Gérance
Cabinet GERLOGE
Attention nouvelle adresse :
9 RUE LA BRUYERE – 75009 PARIS
Tél : 01.42.27.27.82.
Email : g.guella@gerloge.fr

De : Thibault THOMAS 34 9 [<mailto:thibault.thomas34@neuf.fr>]
Envoyé : lundi 25 février 2019 08:52
À : g.guella
Cc : gilles.beguin
Objet : SCI Michel THOMAS : Rebuffat - ESPR - mise en demeure

Bonjour Madame GUELLA,

Plus de **8 mois** après le début des travaux, la pose de la rambarde dans l'appartement 13 Gaston Rebuffat n'est pas terminée.

Je vous demande d'organiser une réunion sur place en présence de :

- Cabinet GERLOGE
- SCI Michel THOMAS : M. Eric THOMAS (06 09 13 77 57)
- Locataire : M.DESIMPEL
- Société ESPR

Cette réunion devra permettre de constater la non-exécution selon les règles de l'art de la pose de la rambarde, le 'bricolage' au niveau des 3 marches à l'intérieur de l'appartement et définir l'intervention de la société ESPR.

A défaut, une mise en demeure sera adressée à la société ESPR au plus tard le 11/03/2019.

Cordialement

Th. THOMAS